

ble droit des plaignants... mais ils ont eu le triste courage de soulever chicane sur chicane, de s'étonner presque de ce que les Jésuites aient eu l'audace de dire qu'ils avaient été *pillés, volés, saccagés et maltraités* de la manière la plus *odieuse*, comme si un jésuite était hors la loi et n'était pas un *citoyen* comme un autre, ayant également droit à la protection de la Loi et de la Justice!!! Mais, pour les révolutionnaires, il n'y a d'autre loi que celle de leurs caprices et de leurs haines — et quel affreux avenir serait réservé à notre pauvre France, déjà si mutilée par eux, si elle venait encore à retomber entre leurs mains?...

Bibliothèque des PP. Maristes.

Cette belle bibliothèque est de formation toute récente, comme l'ordre religieux qui l'a créée. « En 1814, dit M. D. Meynis, dans son *Histoire du culte de la sainte Vierge à Lyon*, p. 122, dans la cellule d'un directeur du Grand-Séminaire, quelques jeunes lévites qui se destinaient au sacerdoce eurent la pensée de former une Société de prêtres, sous la protection spéciale de la sainte Vierge. Plusieurs années s'écoulèrent avant qu'ils pussent réaliser leur dessein : mais, en 1836, cette société naissante reçut du souverain pontife une approbation provisoire qui devint ensuite définitive. Aujourd'hui les Maristes, répandus dans un grand nombre de localités, gardiens de plusieurs pèlerinages, ont pris rang dans la famille des ordres monastiques les plus étendus. »

« Les Maristes, ajoute M. Paul Saint-Olive, dans sa remarquable étude sur le *quartier des grands Capucins* (p. 203), se destinent surtout à l'éducation de la jeunesse, et ils possèdent une assez grande quantité de collé-